

CAFOM

Société anonyme au capital de 47.912.776,20 €
Siège social : 3, avenue Hoche
75008 Paris
RCS Paris : 422 323 303

EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PRESENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 21 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Le présent document a pour objet, conformément à l'article L. 225-115 3° du Code de Commerce, de vous exposer les motifs des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 21 juin 2019, convoquée aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration ; Démission de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire ; Nomination de Monsieur Lionel ESCAFFRE en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Christophe MALECOT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
2. Pouvoirs pour formalités.

Lecture du rapport du Conseil d'administration ; Démission de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire ; Nomination de Monsieur Lionel ESCAFFRE en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Christophe MALECOT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant (*1^{ère} résolution*)

Nous vous demandons, en première résolution, de prendre acte de la démission de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de nommer :

En qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Lionel ESCAFFRE, né le 4 mai 1972 à Boulogne Billancourt (92), demeurant 13, rue Boileau 75016 PARIS,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,

En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Christophe MALECOT, né le 14 janvier 1965 à Dakar (Sénégal), demeurant 29, rue Angelina Faity 79000 NIORT,

Pour la durée susvisée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire.

Nous vous invitons à approuver cette résolution.

Pouvoirs (2^{ème} résolution)

La 2^{ème} résolution est la résolution usuelle relative aux pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales liées à la tenue de l'assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette résolution.

* *

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner au conseil d'administration en approuvant l'ensemble des résolutions soumises au vote de l'assemblée et auxquelles le conseil d'administration est favorable.

Le conseil d'administration